

Tableau annuel d'avancement
Au Grade d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
PALAU DEL VIDRE
l'expressive

ARRETE N° 03/2022

Le MAIRE de PALAU DEL VIDRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administrative paritaires,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des atsems,

Vu l'arrêté en date du 09 juillet 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2023.

| Classement/Nom et prénom | Situation actuelle Grade - échelon | Promouvable A la date du |
|--|--|-----------------------------|
| 1 - Mme BORDAIX née MIGNOT Isabelle | Agent Spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles 9 ^{ème} échelons | 01 janvier 2023 |

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

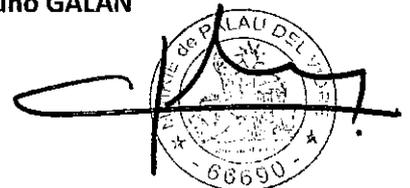
Fait à Palau Del Vidre,
Le 5.01.2023.

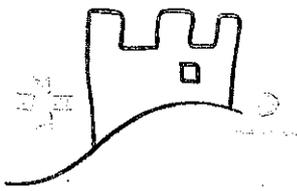
Le Maire,
Bruno GALAN

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

-Notifié le

04.01.23





PALAU DEL VIDRE
l'expressive

République Française
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
Département des Pyrénées-Orientales

Tableau annuel d'avancement

Au Grade de Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

ARRETE N° 02 /2023

Le MAIRE de PALAU DEL VIDRE
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 09 juillet 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2023.

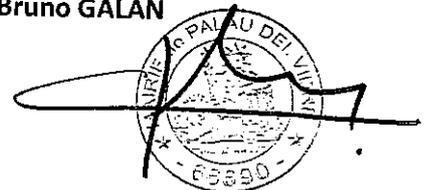
| Classement/Nom et prénom | Situation actuelle Grade - échelon | Prouvable A la date du |
|---------------------------------------|---|---------------------------|
| 1 - Mme GARCIA née NALPAS Amandine | Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon | 01 janvier 2023 |

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Palau Del Vidre,
Le

Le Maire,
Bruno GALAN



-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

-Notifié le 29/12/2023 *Garcia*